

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE ET PRÉSENCES.....	2940
2.	RAPPEL DE L'ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE.....	2940
2024 02 034	3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024	2940
2024 02 035	4. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION 2.....	2941
2023 02 036	5. ACCEPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)	2941
2024 02 037	6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.....	2942

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 19 février, à 18h30, présidé par monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette (absente)	Monsieur Éric Leclerc (absente)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

2. RAPPEL DE L'ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

La direction générale fait le rappel des documents d'acceptation de notification par moyen technologique, document signé par tous les membres du conseil le 7 mars 2022

2024 02 034 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

1. Ouverture de la session extraordinaire
2. Rappel de l'acceptation de notification par moyen technologique
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – Programmation des travaux version 2
5. Acceptation du renouvellement des membres du CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
5. Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance extraordinaire du 19 février 2024 soit adopté.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2024 02 035

4. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION 2

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 02 036

4. ACCEPTATION D'UNE NOUVEAU MEMBRE ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer M. Sylvain Grégoire qui a quitté le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que M. Réjean Masson a accepté de remplacer la personne qui a quitté le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent avoir des mandats que se chevauchent pour ne pas créer un manque lors des rencontres du CCU et ainsi permettre d'avoir une continuité dans le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que trois des membres du CCU doivent renouvelés leur mandat pour une période de deux ans ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres soient renouvelés comme suit :

M. Michel Marion de 2023 à 2025 – citoyen ;
M. Dominic Scalabrini de 2023 à 2025 – citoyen ;
M. Mario Doyon de 2024 à 2026 – citoyen ;
M. Réjean Masson de 2024-2026 – citoyen ;
M. Érick Brière de 2024 à 2026 – citoyen ;
M. Benjamin Cousineau de 2023 à 2025 – conseiller ;
M. Yvon Desrosiers de 2024 à 2026 – conseillers ;

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2024 02 037 5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la session, il est 18h56.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière